

Commune de Beaulieu sur Dordogne

Département de la Corrèze

Région Limousin

« PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR »

en cas de danger ou d'alerte

- 1- Abritez-vous
- 2- Ecoutez la radio
 - Station 97.3 MHz
- 3- Respectez les consignes

NUMÉROS UTILES

Pompiers : 18 ou 112 depuis un portable

SAMU : 15 ou 112 depuis un portable

Gendarmerie : 17 ou gendarmerie Beaulieu : 05.55.91.00.11.

Pour en savoir plus : Mairie de Beaulieu sur Dordogne 05.55.91.11.31

Cadre législatif

- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

2 0 1 3

Document à conserver

Document d'Information Communal sur les **RI**sques **MA**jeurs

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.

En parallèle à l'élaboration de ce document d'information, la commune a réalisé un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Compte tenu de sa situation géographique, notre commune est exposée à trois risques majeurs naturels, l'activité humaine en impliquant deux autres.

Je vous invite, à lire attentivement ce document, et surtout à le conserver.

Par ailleurs, vous pouvez venir consulter à la Mairie l'intégralité de ce document.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le maire

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles :

- **les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage,
- **les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
 - **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.
- Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.



Le Risque Inondation – Rupture de barrage



La commune de Beaulieu sur Dordogne est traversée par un cours d'eau, la Dordogne.

Deux types d'inondation peuvent affecter la commune :

- Des crues torrentielles provoquées par des pluies abondantes et brutales.
- Des ruissellements des zones urbanisées induits par des pluies abondantes et durables.

Ces phénomènes sont accentués et aggravés par l'imperméabilisation du terrain qui limite l'infiltration et entraîne la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement. Il en résulte des écoulements importants et rapides dans les rues.

Ces deux aléas peuvent se cumuler et provoquer des montées d'eau importantes dans certaines zones inondables.

L'alerte est déclenchée par la procédure «Vigilance alerte aux crues» définie par l'État.

Les actions de la commune :

- Inconstructibilité des zones concernées (PPRI)
- Suivre l'évolution de la météo et du niveau du cours d'eau
- Informer la population
- Activer, le cas échéant, le poste de commandement communal

Et moi, que dois-je faire :



Gagnez immédiatement
les hauteurs



Le Risque Inondation – Rupture de barrage



Avant l'inondation, en cas d'alerte :

- Surélever le mobilier, mettre les produits toxiques en sécurité, amarrer les cuves, mettre votre véhicule hors d'atteinte des eaux ;
- Couper les réseaux de gaz et d'électricité ;
- Fermer les portes et fenêtres, soupiraux, etc... et installer vos moyens de protection (batardeaux, etc...)
- Faire une réserve d'eau potable, regrouper votre kit de sécurité, prévoir une possible évacuation

Pendant l'inondation :

- Eviter tout déplacement inutile : notamment, ne pas aller chercher vos enfants à l'école, n'empruntez pas un passage inondé, ou un pont si la chaussée est proche d'être submergée (à pied ou en voiture)
- Gagner les étages hors d'atteinte des eaux
- Ecouter la radio
- N'évacuez que si vous en recevez l'ordre ou lorsqu'il n'est plus possible de se maintenir sans risquer l'isolement : gagnez alors un point haut, hors d'atteinte des eaux
- Ne téléphoner qu'en cas d'urgence

Après l'inondation

- Nettoyer et désinfecter les locaux inondés,
- Aérer, chauffer et assécher au mieux les locaux : ne rétablir les réseaux que sur une installation sèche
- Faire un inventaire des dégâts, prendre des photos, contacter votre assureur au plus tôt et la mairie pour avoir plus d'informations.

Le Risque Incendie



Un incendie est un évènement rapide. Lorsqu'un feu survient dans une habitation, il reste 3 minutes pour agir, fuir...L'incendie domestique est un accident fréquent. La vieille ville de Beaulieu sur Dordogne présente un patrimoine architectural et culturel qui fait de ce secteur, le lieu le plus apprécié des touristes. Toutefois, le charme du vieux centre en fait aussi un secteur plus sensible aux risques d'incendie que dans le reste de la commune.

Les origines :

Sans citer toutes les origines d'incendies de façon exhaustive, voici quelques causes :

- origines humaines : actes de malveillance, imprudence (cheminée non ou mal ramonée, mégots de cigarette mal éteint, travaux...)
- origines électriques : court-circuit, surcharge de l'installation...
- origines naturelles : la foudre...

Les effets d'un incendie d'habitation :

- les brûlures de la peau et des organes internes (poumons) sont liées aux fumées chaudes, au rayonnement infrarouge, au contact avec des objets chauffés, de l'air chauffé ou des vapeurs d'eau produites par l'arrosage.
- l'asphyxie est liée au remplacement de l'oxygène par les gaz issus de la combustion (toxiques)
- les traumatismes sont dus aux chutes provoquées par les explosions, à la difficulté de se déplacer dans la fumée compacte ou à l'effondrement de la structure. Les explosions peuvent être provoquées par les bouteilles de gaz, les réservoirs, par certains produits comme les engrais....

En cas d'incendie : Protégez-vous !

- Si possible, éteignez le feu dès sa naissance, en jetant de l'eau ou en le couvrant avec un linge humide (feu de friteuse)
- Prévenez le plus tôt possible les pompiers au 18 ou 112
- Lors de votre appel, mentionnez vos nom et prénom, votre adresse précise, votre étage et le code d'entrée
- Coupez le gaz et l'électricité aux compteurs
- Si vous êtes près d'une sortie ou d'un étage inférieur au feu, évacuez et fermez la porte de la pièce en feu et celle de votre appartement. (Si vous n'avez pas eu le temps de le faire lorsque vous étiez à l'intérieur de votre logement : appelez les pompiers)
- Si l'incendie est sur votre palier ou au-dessous : attendez les secours en vous manifestant aux fenêtres de votre logement.
- Si la fumée commence à passer sous la porte, calfeutrez là avec des linges mouillés
- Couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide et baissez-vous

Le Risque Transport



Le risque Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident qui se produit par voie routière, ferroviaire, d'eau ou par canalisations, libérant un volume X de matières dangereuses.

Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens ou l'environnement :

- Une explosion avec des risques traumatiques causés par l'onde de choc.
- Un incendie avec des risques de brûlures et d'asphyxie.
- Une dispersion dans l'air, dans l'eau, dans le sol avec des risques d'intoxication.

33
1088

code danger

code matière



Symboles de danger

Les actions de la commune :

- Informer la population.
- Activer, le cas échéant, le poste de commandement communal.

Et moi, que dois-je faire :

Si vous êtes témoin de l'accident :

- donner l'alerte (tél. au 18, 17 ou 112) en précisant si possible le lieu du sinistre, la nature du moyen de transport, les n° inscrits sur le panneau orange, le nombre approximatif de victimes, la nature du sinistre ;
- s'il y a des victimes : ne pas les déplacer sauf si menace d'incendie ou d'explosion et s'éloigner ;
- si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone, se laver en cas d'irritation et si possible changer de vêtements.

Si vous êtes alerté d'un risque TMD :

- se confiner c'est-à-dire obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...) arrêter la ventilation et écouter la radio.
- S'éloigner des portes et fenêtres, ne pas fumer, ne pas téléphoner ;
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés)
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou si vous recevez un ordre d'évacuation.

Le Risque Sanitaire : pandémie grippale

Je suis grippé(e): je dois bien suivre les recommandations et prescriptions du médecin et adopter des mesures d'hygiène pour limiter la transmission à mes proches

Je reste chez moi

- Pour éviter la propagation de la grippe au sein de la population et dans mon entourage jusqu'à ce que je sois guéri(e). Je reste contagieux(euse) jusqu'à 48 heures après la fin des symptômes.
- Je me repose et je bois régulièrement (eau, jus, soupe...).
- Je surveille les symptômes de la grippe

Pendant cette période à domicile, si je ressens les symptômes suivants :

- Reprise ou augmentation de la fièvre
- Maux de tête
- Difficultés respiratoires
- Fatigue intense et anormale...

J'APPELLE MON MEDECIN TRAITANT OU LE 15 (SAMU)

- Je porte un masque anti-projections en présence d'autres personnes pour les protéger.
- Lorsque j'ôte le masque, je ne touche que les attaches.
- Si je ne porte pas de masque, je me couvre la bouche et le nez lorsque je tousse ou éternue avec : un mouchoir à usage unique, les mains, le bras ou la manche.
- Je me désinfecte les mains plusieurs fois par jour à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique

Le Risque Mouvement de terrain



Le risque de mouvement de terrain sur la commune est principalement localisé en bord de voies communales et voies départementales RD 940, RD12, RD41. Il peut survenir lors de période de fortes pluies.

Les actions de la commune :

- Information de la population.
- Activation, le cas échéant, du poste de commandement communal.

Et moi, que dois-je faire :



**Eloignez-vous de la zone
dangereuse**



Le Risque Evènements climatiques importants

Si les coups de vent violent et les tempêtes sont les phénomènes météorologiques les plus fréquents, la commune est aussi exposée à des épisodes de fortes chutes de neige et de températures extrêmes.

Météo France diffuse sur son site www.meteo.fr (en direction des autorités et du grand public) des cartes de vigilance, complétées par des bulletins de suivi en niveau orange et rouge. Ces cartes sont relayées par l'ensemble des médias.

Les actions de la commune :

- Suivre l'évolution de la situation au fil des bulletins de Météo France.
- Informer la population.
- Activer, le cas échéant, le poste de commandement communal, et mettre en œuvre les plans spécifiques.

Et moi, que dois-je faire :

Canicule : La canicule représente un risque certain pour la santé

Lors d'un épisode de canicule :

- évitez les sorties aux heures les plus chaudes
- évitez les activités physiques
- buvez régulièrement de l'eau et abondamment même sans soif
- passez au moins 3 h par jour dans un endroit frais
- prenez des nouvelles de vos voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés.

Orage violent / Tempête

Orages, fortes précipitations, vents violents, tempêtes sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre région pouvant avoir des conséquences graves sur les personnes et sur les biens. Les dangers sont multiples, et de deux ordres :

- les effets mécaniques (vent, éboulement, projections, chutes d'arbres, de tuiles...)
- les effets thermiques (froid, humidité...)



Le Risque Evènements climatiques importants

Orage violent / Tempête

Conduite à tenir par la population

- s'assurer que les constructions «fragiles» et/ou «non permanentes» ne présentent pas de danger,
- limiter voire éviter vos déplacements,
- éviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- débrancher les appareils électriques non utilisés et câble d'antenne de TV
- ne pas vous abriter sous les arbres ou les rochers
- mettre à l'abri les objets susceptibles d'être emportés
- n'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol
- écouter la radio

Neige / Verglas

Sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre région pouvant avoir des conséquences graves sur les personnes et les biens.

Conduite à tenir par la population

- prudence dans vos déplacements
- attention aux émanations de gaz toxiques des cuisinières et poêles à bois/charbon/gaz/pétrole
- déneiger devant vos domiciles
- utiliser des équipements spéciaux
- s'informer sur la circulation,
- limiter voire éviter vos déplacements,
- écouter la radio



**Fermez volets, portes
et fenêtres**

Se préparer et se mettre en sécurité

Le kit de sécurité à préparer chez soi :

Un poste radio à piles



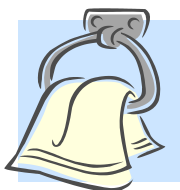
Une lampe torche



et/ou



des bougies



Du matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou torchons pour colmater le bas des portes etc...)

De l'eau et de la nourriture



Des



vêtements et des couvertures

Vos papiers personnels

Vos traitements quotidiens, médicaments d'urgence, trousse de premiers secours, les objets d'hygiène, le nécessaire pour les nourrissons, etc...



Se préparer et se mettre en sécurité

Les consignes générales de mise en sécurité :

Les actions de mise en sécurité à mener diffèrent en fonction de la nature du risque encouru, néanmoins, certaines consignes sont toujours applicables en cas d'alerte, en voici la liste :



Limitez vos déplacements au strict nécessaire afin de ne pas gêner l'intervention des secours

Ecoutez la radio et respectez les consignes de sécurité émises par les autorités



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont pris en charge et sont en sécurité



Limitez vos appels aux cas d'urgence afin de ne pas encombrer les lignes téléphoniques



Evacuation ou confinement : comment réagir ?

Si vous recevez un ordre d'évacuation :

Selon la situation, les autorités peuvent décider de vous faire évacuer préventivement. Dans ce cas, vous devez vous préparer à quitter votre domicile ou votre lieu de travail. Des consignes vous seront transmises, et des lieux d'accueil seront ouverts afin de vous recevoir.

Dans ce cas vous devez vous préparer :

Préparez les documents et les papiers importants, les médicaments indispensables, ainsi que quelques vêtements chauds.



Fermez l'électricité, l'eau et le gaz

Fermez les portes à clefs

Assurez vous que personne dans le voisinage n'a besoin d'aide pour évacuer.

Evacuation ou confinement : comment réagir ?

Si vous recevez un ordre de confinement :

Dans d'autre cas, les autorités peuvent vous transmettre un ordre de confinement. Suivez alors les consignes qui vous seront données.

Dans ce cas :

Réfugiez vous dans un bâtiment en dur



Fermez les portes et les fenêtres



Calfeutrez les portes, les fenêtres et les aérations.



Ne fumez pas et n'utilisez pas de sources d'étincelles ou de feu

Regroupez vous dans un espace calfeutré avec toutes les personnes présentes, prévoyez un kit de sécurité et écoutez la radio pour être informé de la fin de l'alerte.

Pour tous types de **risques** la commune travaille en étroite collaboration avec la Préfecture, la Gendarmerie et les Pompiers, des plans prévoyant l'organisation des secours (Plan ORSEC, Plan Rouge) ont été approuvés par le Préfet. Ils sont déclenchés lorsque le phénomène dépasse l'échelle de la commune

Document d' Information Communal sur les Risques Majeurs mis à jour le 1^{er} février 2015